

des années 1980, le Canada connaissait un des taux d'inflation les plus élevés du monde. Pour en revenir au statut de pays à faible taux d'inflation, comme c'était le cas dans les années 1950 et 1960, il fallait procéder à un changement structurel draconien. Or, pour assurer notre prospérité à moyen terme, ce changement s'imposait. En collaboration avec la Banque du Canada, nous avons établi des objectifs d'inflation réalistes destinés à ramener les taux, par étapes, à moins de 2 % avant le milieu de la décennie. Or, si l'on examine notre rendement jusqu'ici cette année, on s'aperçoit que nous sommes dans la bonne voie pour atteindre ces objectifs.

Mais, aujourd'hui, le déficit et le niveau actuel d'inflation dans les pays du G-7 représentent de réels périls. Les pays les plus avancés sur le plan économique doivent parachever le processus de restructuration entrepris dans les années 1980. À cette fin, il est essentiel que les gouvernements fassent en sorte que leur budget et leur taux d'inflation s'établissent à un niveau viable. Malheureusement, plusieurs pays importants du G-7 ont pris la mauvaise direction dans leur politique budgétaire. Le déficit américain demeure trop élevé, tandis que la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont augmenté de façon importante leur déficit ces derniers mois. Les taux d'inflation au Royaume-Uni et en Allemagne, en particulier, sont beaucoup trop élevés pour l'étape actuelle du cycle économique.

Au Canada, nous avons pris des mesures vigoureuses afin de contrer l'inflation et de mettre de l'ordre dans nos finances. De plus, nous nous sommes attachés à mener à bien des réformes structurelles fondamentales. Nous cherchons par là à assouplir l'économie canadienne, à favoriser l'adaptation aux forces du marché et à augmenter notre potentiel de croissance.

Ainsi, à titre d'exemple, nous avons privatisé plus de 20 sociétés d'État. Nous avons déréglementé nos secteurs de l'énergie et des transports. Nous avons réformé notre régime de taxe de vente devenu désuet et qui constituait un obstacle à la capacité concurrentielle du Canada. Enfin, nous sommes en train de réorienter notre régime d'assurance-chômage de manière à mettre l'accent sur la formation et l'assouplissement des marchés du travail. Par ailleurs, nous avons modifié les règles régissant le secteur financier canadien afin de permettre aux institutions financières de se faire concurrence plus directement. Les institutions à capital étranger profiteront donc de ces nouvelles chances au même titre que les intervenants nationaux.

J'ai utilisé des exemples canadiens afin d'illustrer la nature des réformes structurelles possibles. Les autres pays doivent agir en fonction de l'état de leur propre économie, mais il faut, de toute évidence, que chacun aille beaucoup plus loin.